

N°	5	8	3
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-neuf,  Le mardi 2 avril 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 26 mars dernier par Mme la Présidente.
- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime	Étaient présents ce jour : M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LUCOT-AVRIL
DATE DE LA CONVOCATION :	Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.
5 mars 2019	<b><u>- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime</u></b>
NOMBRE DE DELEGUES :	En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor. Mme la Présidente sollicite les membres du conseil d'administration pour l'attribution des indemnités de conseil allouées au Payeur départemental de Seine-Maritime, à hauteur de 100%.
En exercice	15
Présents	4
Votants	4
	<i>Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident d'octroyer au Payeur départemental de la Seine-Maritime, l'indemnité de conseil prévue par le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et son arrêté en date du 12 juillet 1990, à hauteur de 100%.</i>

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : 25/04/19  
Acte exécutoire le : 25/04/19  
la Présidente de l'Institution  
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Virginie LUCOT-AVRIL**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com